

Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2023-777
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2006-542 « PLAN D'URBANISME » DE LA
VILLE DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2023-777 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution 2023-09-279 à la séance du 5 septembre 2023, du projet de Règlement numéro R2023-777 modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2023 à compter de 19 h 30. à la salle publique du 127 avenue Louisbourg ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021.06.6 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la ville de Bonaventure » par le plan numéro AF-2023-06.6 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la ville de Bonaventure » conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la ville de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la ville de Bonaventure à l'adresse suivante villebonaventure.ca Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante mairie@villebonaventure.ca ou par courrier à la ville à l'adresse postale suivante 127 avenue Louisbourg, Bonaventure.ca

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 2 octobre 2023 à compter de 19 h 30. à la salle 104 du 127 avenue Louisbourg.

Donné à Bonaventure, ce 13 septembre 2023.



Directeur (trice) général (e) adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**de l'
AVIS PUBLIC
pour
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2023-777
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-542
« PLAN D'URBANISME » DE LA VILLE
DE BONAVENTURE**

Je, soussigné(ée), Amélie Nadeau certifie sous mon serment d'office
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,
le 13 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 13^e JOUR DE SEPTEMBRE 2023.



Directeur (trice) général (e) adjointe et greffière